

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 10 juillet 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 06 juillet, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_07_10_01</b></p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette BATON-MARECHAL, Anne-Marie CECCON, Carole CHEN, Josiane MASSON et Cécile PAKOSZ; Messieurs Louis BUDA, Georges CANICATTI, Christophe COMÉ, Laurent ESTEULLE, Julien LANGLOYS, Christophe PIAZZONI et Norbert REGARD. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Émilie COMBES à Mme Anne-Marie CECCON, M. Marc BRUNIER à M. Norbert REGARD, M. Jean-Philippe GECHELE à M. Georges CANICATTI Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent ESTEULLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Elections sénatoriales. Election des délégués et suppléants du Conseil Municipal**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixant la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux au vendredi 10 juillet 2020.

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020 Indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

Le nombre de délégués et de suppléants de la commune de Contamine-Sarzin est fixé à trois (3).

La désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément.

Les candidats se présentent sur deux listes :

◆ Liste 1

Titulaires : Georges CANICATTI – Laurent ESTEULLE – Julien LANGLOYS

◆ Liste 2

Suppléants : Anne-Marie CECCON – Louis BUDA – Christophe COMÉ

Après vote sans débat à bulletins secrets, la liste 1 obtient 15 votes.

Sont élus délégués titulaires à l'unanimité :

Georges CANICATTI – Laurent ESTEULLE – Julien LANGLOYS

Après vote sans débat à bulletins secrets, la liste 2 obtient 15 votes.

Sont élus délégués suppléants à l'unanimité :

Anne-Marie CECCON – Louis BUDA – Christophe COMÉ

À l'issue de cette élection, le procès-verbal est dressé publiquement à 21 heures 30, signé par le maire, les autres membres du collège électoral et le secrétaire. Il est ensuite acheminé et déposé avant 22 heures à la Brigade Territoriale Autonome Saint Julien en Genevois, 4 chemin de Certoux - 74160 SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/09/2020  
Reçu en préfecture le 19/09/2020  
Affiché le 13/07/2020 **SLO**  
ID : 074-217400860-20200710-D\_2020\_07\_10\_01-DE

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 19 septembre 2020</p> <p>Et de la publication le : 13 juillet 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 13 juillet 2020</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p>
--	---

